

Le 15 septembre 2023, à Bourges

## Le succès des dépistages bucco-dentaires gratuits pour les personnes à mobilité réduite dans le département du Cher



*Dispositif innovant qui alliait télé-expertise et collaboration entre professionnels libéraux et hospitaliers, les dépistages bucco-dentaires gratuits ont facilité l'accès aux soins des personnes à mobilité réduite.*

*Réalisés par une infirmière formée au maniement d'une caméra endo-buccale, les clichés et vidéos ont été analysés à distance, de façon asynchrone, par un chirurgien-dentiste via une plateforme sécurisée de télésanté. Plus de 5000 dépistages ont été proposés de 2019 à 2023 directement dans les lieux de vie des personnes âgées et/ou handicapées. Les comptes-rendus ont été transmis aux structures concernées pour l'organisation du suivi post-dépistage.*

Date de l'expérimentation :

16 septembre

**2019**

**2023**

**Plus de**

**5000**

dépistages proposés en 4 ans

**63**

structures du département  
du Cher ont bénéficié des  
dépistages

*Ce projet, financé pendant quatre ans dans le cadre de l'Article 51 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2018 (le premier dans la région Centre-Val de Loire), a été salué au niveau national pour ses résultats positifs, ainsi que son caractère innovant et reproductible sur l'ensemble du territoire français. Le 11 juillet 2023, le Comité Technique de l'Innovation en Santé (CTIS) a émis un avis favorable sur l'opportunité de généraliser l'expérimentation.*



**Les infirmières du dépistage bucco-dentaire**

## Qu'est-ce que l'Article 51 (Art. 51) ?

Le dispositif Art. 51 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2018 permet l'expérimentation de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement inédits. L'objectif est d'améliorer le parcours patient, l'efficience du système de santé, ou encore l'accès aux soins tout en favorisant les initiatives de terrain.



C'est dans ce cadre que le CTIS a validé l'expérimentation de dépistages bucco-dentaires pour les personnes à mobilité réduite. Cette expérimentation a été initiée par l'Association DENTACCESS 18 et le Groupement Hospitalier de Territoire du Cher (GHT18). Il s'agit du premier projet autorisé dans le cadre de l'Art. 51 en région Centre-Val de Loire. En 2021, le projet de dépistages bucco-dentaires pour les personnes à mobilité réduite faisait partie des 10 projets innovants ayant inclus le plus grand nombre de patients depuis leur lancement.



*Les dépistages bucco-dentaires salués au niveau national pour leurs résultats positifs et leur caractère innovant.*

## Prochain objectif : un bus bucco-dentaire !



L'objectif des dépistages bucco-dentaires gratuits pour les personnes à mobilité réduite dans les établissements sanitaires et médico-sociaux du Cher était de préserver la qualité de la santé bucco-dentaire chez cette population fragile. Une action d'autant plus nécessaire que les pathologies bucco-dentaires sont fréquentes, avec des conséquences physiques (infection, douleurs, dénutrition, perte de goût)

et psychologiques (troubles du comportement, dégradation de l'estime de soi, repli social).

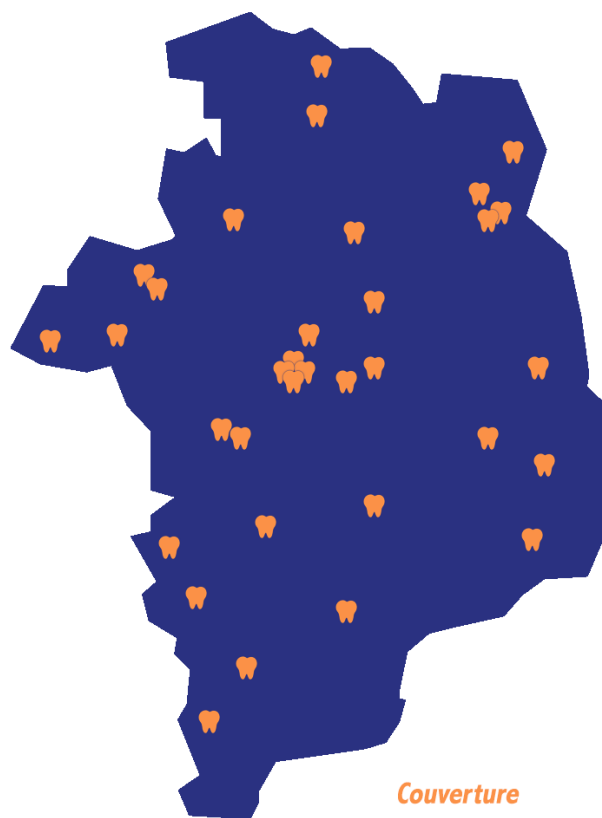
Au total, en 4 ans, 5097 dépistages ont été proposés (pour 4432 réalisés) dans 63 structures du département (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, Instituts Médico-Educatifs, Foyers d'Accueil Médicalisé, Maisons d'Accueil Spécialisées, Unités de Soins de Longue Durée, Foyer de Vie, Instituts Spécialisés d'Education pour Polyhandicapés, Unité Etat Végétatif-Etat Pauci-relationnel), avec comme résultat au moins une préconisation de soin identifiée pour 85,7% des personnes dépistées !



Grâce à une subvention de 5000 euros obtenue auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher (CPAM 18), des « kits de fin de dépistages » avec des produits pour la santé bucco-dentaire et une fiche de conseils ont été distribués aux personnes à mobilité réduite.

Suite à la fin de l'expérimentation dans le cadre de l'Art. 51 et dans la continuité de ce qui a été proposé dans le Cher, le GHT18 a pour futur projet de créer un bus bucco-dentaire qui se déplacera dans tout le département, au sein des structures déjà identifiées pour l'Art. 51.

Ainsi, si les dépistages bucco-dentaires avaient un objectif de prévention, le bus bucco-dentaire permettra d'apporter des soins aux personnes à mobilité réduite qui séjournent dans les établissements sanitaires et médico-sociaux du Cher.



*Couverture  
des dépistages bucco-dentaires  
dans le département du Cher*